

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mai, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 Avril 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Loi d'Urgence Sanitaire n° 2020-290 et aux Ordonnances et Décrets qui en découlent.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FERTRE Françoise, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, RIAL Miguel, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GIMENEZ Anne, DIESNIS Samuel.

Absents excusés : Mme RAINE Dorothée (pouvoir M. BOTTON Jacky), M. FRANCOIS Jean-Claude (pouvoir Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU), M. ANDRE Fabien (pouvoir M. BOTTON Jacky), Mme BARABEAU Laëtitia (pouvoir M. SIMONET Dominique), Mme BONNIN Isabelle (pouvoir Mme DUPIN Karine)

Absent non excusé : M. CZERWINSKI Stanislaw.

Présents : 21

Votants : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Anne BOULNOIS, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal détaillé de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2021. A l'unanimité il est approuvé.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	Objet
22/03/2021	Demande subvention au Conseil Départemental 17 et CEE pour financer les travaux de réhabilitation éclairage LED gymnases G1 et G5. Conseil Départemental.....50,00 % 16 861,12 € HT CEE.....4,58 % 1 545,95 € HT Fonds Propres.....45,42 % 15 315,16 € HT TOTAL 33 722,23 € HT (40 466,68 € TTC)
23/03/2021	Demande subvention CD17 répart Place de la Marronnière. Conseil Départemental.....25,00 % 7 700,91 € HT Etat (Dotation Solidarité)55,00 % 16 941,99 € HT Fonds Propres.....20,00 % 6 160,72 € HT TOTAL30 803,62 € HT (36 964,34 € TTC)
2/04/2021	Attribution marché de fourniture des produits d'entretien pour les lots n° 1 produits d'entretien et n° 2 droguerie et accessoires à la SAS DESLANDES, pour un montant respectif des lots de 14 022,08 € HT et 11 514,25 € HT.
12/04/2021	Désignation Huissier (SELARL FOUILLET) pour assignation en paiement M. LABBE TESSIER (maison péril grave sécurité publique)
12/04/2021	Vente des peupliers devant être abattus pour des raisons de sécurité à la Scierie Guilloteau au prix unitaire de 480 € TTC.

14/04/2021	Demande subvention Conseil Départemental 17 pour l'achat de 2 véhicules utilitaires électriques pour le service propreté : Conseil Départemental (subvention sollicitée) Véhicule 1 (16 332,00 € HT) (20 % du HT) 3 266,40 € HT Véhicule 2 (29 412,17 € HT) (20 % du HT) 5 882,43 € HT Fonds propres 36 595,34 € HT (45 744,17 € TTC) TOTAL 45 744,17 € HT (54 893,00 € TTC)
14/04/2021	Demande subvention Etat au titre de la dotation de solidarité intertempéries de février 2021 (fortes pluies – inondations) pour les travaux des remparts, d'infrastructures routières et du pluvial. Montant total estimé des travaux : 156 309,70 € HT. Demande de subvention à hauteur de 70 %, soit 109 416,79 € HT.
16/04/2021	Tarifs Régie Donjon Halte Jacquaire. Rajout de tarifs pour la vente TTC (tva à 20 %) des objets suivants, le reste demeure inchangé : Epée 14 € Magnet pierre/bois 3,60 € Arc 15,50 € Yoyo 3,50 €
16/04/2021	Désignation avocat pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du dossier LABBE-TESSIER (maison péril grave sécurité publique) : SCP Callaud-Mellier-Kurzawa.

En préambule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée, s'il serait possible de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant le règlement et les tarifs des Foires et Marchés. En effet, compte-tenu du contexte sanitaire, les réunions de concertation n'ont pas pu se faire. A la place les échanges ont eu lieu par téléphone ou mail et cela a été plus long.

OUI l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'**UNANIMITE** de rajouter ce point à l'ordre du jour. M. le Maire distribue donc aux conseillers municipaux un document explicatif sur ce point qui sera examiné en fin de séance.

Une minute de silence est observée en hommage à M. Jean-Jacques ELIE, décédé la semaine dernière. Il était Maire de Mazerolles, conseiller communautaire à la CDCHS et avait été vice-président de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Pons.

Examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 20210505A-DE : Cession amiable terrain à la C.D.C.H.S (Communauté de Communes de haute-Saintonge)

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à la Communauté de Communes de Haute-Saintonge (CDCHS), le terrain sis à Pons, cadastré parcelle ZI n°0001, d'une surface cadastrée de 24 063 m², pour un montant de 12 400 € (douze mille quatre cent euros).
- **INDIQUE** que l'acquéreur désignera le notaire de son choix et que les frais relatifs à la rédaction de l'acte et à tout autre document à intervenir seront également à sa charge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.

Délibération n° 20210505B-DE : Convention installation Ombrières

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public (jointe à la présente délibération) pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les sites suivants :
 - Parking du Cimetière Saint Martin (576 m²)
 - Parking au sein du Stade Municipal (550 m²)
 - Parking de covoiturage Zac de Bonnerme (1000 m²)

- **FIXE** le montant de la redevance à la somme de 1 € annuel par site pendant la durée de l'occupation
- **FIXE** à 20 ans non renouvelables la durée de l'autorisation.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents à intervenir.

Délibération n° 20210505C-DE : Concession DSP Camping Municipal : Rapport de la Commission DSP – choix du délégataire

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport de la Commission de Délégation de Service Public.
- **DECIDE** de confier la gestion, l'exploitation et l'entretien du Camping Municipal « Le Paradis » au délégataire FIFTY ONE.
- **APPROUVE** les termes du contrat de gestion, d'exploitation et d'entretien du Camping Municipal « Le Paradis »
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout document à intervenir.

Délibération n° 20210505D-DE : Concession de service « mobilier urbain publicitaire... » : Rapport de la Commission DSP – Choix du délégataire

Sur le rapport de Monsieur Thierry VIAUD,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport de la Commission de Délégation de Service Public.
- **DECIDE** de confier la concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la commune de Pons au concessionnaire : **Société VEDIAUD**
- **APPROUVE** les termes du contrat de concession à passer au nom de la ville de Pons avec la Société VEDIAUD
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout document à intervenir.

Délibération n° 20210505E-DE : Mutuelle Communale

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une Mutuelle Communale pour les Pontoises et Pontois.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer des conventions de partenariat avec :
 - MUTUALIA (mutuelle filiale de la MSA)
 - AXA Groupe
 - MBA mutuelle.
- **DONNE** pouvoir au Maire de prendre les dispositions nécessaires et réaliser toutes les démarches pour une mise en place début juin 2021.

Délibération n° 20210505F-DE : Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur le territoire de la Commune de Pons

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur le territoire de la Commune de PONS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le créer.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents afférents à cette création.

Délibération n° 20210505G-DE : Impasse des Tournesols : Cession amiable à la Commune et intégration dans le Domaine public communal

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le transfert amiable de la parcelle AD0712 et de ses équipements annexes (réseaux, éclairage public..) appartenant à Mme TERRIEN Liliane à la Commune, en vue de son classement dans le Domaine Public Communal
- **INDIQUE** que les différents frais (géomètre, notaire...) inhérents à ce transfert seront à la charge du vendeur susvisé.
- **DECIDE**, une fois le transfert finalisé, le classement dans le domaine public communal de la voirie, de l'impasse des Tournesol cadastrée (AD0712) d'une contenance de 741 m² (soit environ 77,42 mètres linéaires).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'intégration de cette voie dans le Domaine Public Communal et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération n° 20210505H-DE : Déclassement voie communale dans le domaine privé en vue de son aliénation – Lancement enquête publique

Sur le rapport de Monsieur Jean-Michel VELEZ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de déclassement du Domaine Public, de la voie communale « Rue de la l'Industrie », d'une longueur d'environ 300 ml et d'une largeur d'environ 6 ml, en vue de son aliénation
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement du bien susvisé en vue de son aliénation.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à nommer le Commissaire Enquêteur et à lancer la procédure d'enquête publique.
- **AUTORISE** après déclassement, l'aliénation de cette voie pour l'euro symbolique, étant entendu, que les frais, bornage et actes notariés seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération n° 20210505I-DE - Tableau des Effectifs : Création d'un poste d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat, ni au vote. (Votants : 25)

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE DE :

- **CREER**, à compter du 1^{er} août 2021, un poste d'Adjoint Technique à temps complet.
- **PRENDRE ACTE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n° 20210505J-DE : Convention Centre de Gestion de Charente Maritime : Service de Remplacement

Monsieur le Maire reprend part aux débats. Votants : 26

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- **DIT** que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Délibération n° 20210505K-DE : Tarifs Restaurant Scolaire et Garderie Périscolaire à compter de septembre 2021

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE**, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs du restaurant scolaire ainsi qu'il suit :

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE	
Domicilié dans la Commune	
QF/Mois	Prix du repas en €
Inférieur à 500 €	0,90
de 500 à 749.99 €	1,70
de 750 à 1249.99 €	2,30
de 1250 à 1999.99 €	2,70
à partir de 2000 €	3,00
Domicilié Hors Commune	
QF/Mois	Prix du repas en €
Inférieur à 750 €	2,00
de 750 à 1249.99 €	2,50
de 1250 à 1999.99 €	3,00
à partir de 2000 € :	3,30

► Pour tout dossier incomplet ou inexact, il sera appliqué le tarif le plus élevé, soit :

- 3,00 € pour les enfants domiciliés à Pons
- 3,30 € pour les enfants non domiciliés à Pons

► Pour les adultes prenant leur repas au Restaurant Scolaire, le tarif sera de 5,30 € le repas.

- **FIXE**, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs de la garderie périscolaire ainsi qu'il suit :
 - Tarifs sont appliqués pour chaque tranche horaire du matin et du soir
 - Tarifs sont appliqués les jours de garderie périscolaire à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin (7h30-8h40) et soir (16h30-18h30).

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE	
Domicilié dans la Commune	
QF/Mois	Prix en €
Inférieur à 500 €	1,00
de 500 à 749.99 €	1,20
de 750 à 1249.99 €	1,50
de 1250 à 1999.99 €	1,80
à partir de 2000 €	2,10
Domicilié Hors Commune	
QF/Mois	Prix en €
Inférieur à 750 €	1,40
de 750 à 1249.99 €	1,70
de 1250 à 1999.99 €	2,00
à partir de 2000 € :	2,30

- **CONFIRME**, au nom de la Ville de Pons, la poursuite de l'application d'encaissement des titres payables par internet dénommée TIPI réglementée par une convention avec la DGFIP permettant la gestion de l'application.
- **DIT** que les recettes en résultant seront constatées au Budget communal, chapitre 70

Délibération n° 20210505L-DE – Tarifs Crèche Halte-Garderie « les P'tits Fri'Pons »

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer aux familles résidant à Pons, le barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F.
- **DECIDE** d'appliquer une majoration de 20 % au barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. aux familles résidant à l'extérieur de Pons, mais habitant dans le canton de Pons.
- **DECIDE** d'appliquer une majoration de 30 % au barème des participations familiales fixé par la C.N.A.F. aux familles résidant en dehors du canton de Pons.
- **DECIDE** d'appliquer, pour le prix de l'heure de garde, le taux horaire défini par le barème de la CNAF, basé notamment sur le montant des ressources plancher, pour :
 - ✓ Un enfant placé dans une famille d'accueil ou accueilli en urgence,
 - ✓ Les familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher
 - ✓ Les personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires
- **DECIDE** d'appliquer une majoration de 10 € pour tout départ après 18 H 30 et pour tout retard de 10 minutes sans avertissement des parents.
- **PRECISE** que pour les non-ressortissants de la C.A.F./M.S.A./S.N.C.F., le tarif horaire est égal au prix de revient de l'année N-1, soit 11,08 €.
- **DIT** que les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 70.

Délibération n° 20210505M-DE - Subvention DE LA C.D.C.H.S. pour soutenir le cinéma le Vauban : convention

Sur le rapport de M. Thierry VIAUD,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention ci-annexée avec la C.D.C.H.S. qui verse une subvention, au titre de l'année 2021, de 25.000 € pour le fonctionnement du cinéma municipal Le Vauban de Pons.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- **DIT** que la recette en résultant sera constatée au budget du cinéma le Vauban.

Délibération n° 20210505N-DE : Programme LIFE VISON - Convention élaboration d'un plan de gestion simplifié

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document à intervenir

Délibération n° 20210505O-DE : Foires et Marchés – Règlement et Tarifs

Sur le rapport de Mme Claudine SUIRE,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des Foires et Marchés tels qu'indiqués ci-dessous, à compter du 1^{er} juin 2021 :

Désignation	TARIFS	
	Abonnés <i>pour l'année</i>	Passagers
Marchés diurnes Mercredi matin, jeudi soir, samedi matin, dimanche matin		
Etalage voie publique, par ml, par marché	42,00 €	2,00 €
Avec électricité, par ml, par marché		3,00 €
Forfait annuel électricité	70,00 €	
Halles municipales, par ml, par marché	63,00 €	3,00 €
Forfait électricité annuel	70,00 €	
Tarif fixe par marché		2,00 €
Marchés nocturnes, par ml, par marché	2,00 €	3,00 €
Foires mensuelles, par ml		
Etalage voie publique, par ml	10,00 €	2,00 €
Avec électricité, par ml		3,00 €
Forfait électricité annuel	15,00 €	
Camion (outillage) forfait		200,00 €

- **PRÉCISE** que le droit de place « abonnés » peut être payé par trimestre (terme à échoir), semestre (terme à échoir) ou annuellement (payable au plus tard le 31 janvier de l'année civile concernée lors de l'émission du premier titre). Un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public sera établi pour chacun des commerçants non sédentaires faisant apparaître le montant du droit de place dû.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été fait de dépôt de questions diverses auprès du secrétariat et de ce fait des informations vont à présent être données.

Diverses informations sont données :

- Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU indique qu'une nouvelle opération de dépistage, organisée par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime, se tiendra le 12 mai prochain, Salle Polyvalente. L'accès est sans RV, il suffit de se munir de sa carte vitale.
- Monsieur Thierry VIAUD donne plusieurs informations en fonction des différentes étapes du déconfinement :

Le Cinéma réouvrira le 19 mai prochain, avec le couvre-feu à 21 h : Séance quotidienne vers 19h et le week-end, une séance en plus l'après-midi. Les heures vont être fixées. Le 9 juin, le couvre-feu passe à 23h, donc la séance sera repoussée vers 20h.

La première expo au Donjon se tiendra du 9 juin au 12 juillet : Exposition Emile Combes. Exposition importante organisée conjointement avec par la Ville de Pons, le Sénat, le Conseil Départemental, la CDCHS et l'université de Clermont Auvergne.

Le 6 juin, dans le jardin public, spectacle musical en plein air sur le thème de la biodiversité « Le jardin des hommes » : un pianiste (Patrick Schneider), lecture faite par M. Alain Bougrain-Dubourg (texte de Georges Sand qui parlait déjà de biodiversité) et un autre musicien (musique et conte). C'est gratuit. Il sera conseillé de réserver car les places seront limitées (mesures sanitaires).

Le 1^{er} marché nocturne se tiendra le 25 juin. Il sera précédé par une randonnée découverte dans le cadre des « Régalades en Haute-Saintonge ». Le marché nocturne sera animé par la Fanfare du Petit Bazar.

Le 14 juillet, il n'y aura plus de couvre-feu, mais, la réglementation pour toute manifestation de plus de 1000 personnes, impose le contrôle des « Pass Sanitaires » à l'entrée de la manifestation. Le feu d'artifice à Pons, c'est plus de 2500 personnes sur le site et le contrôle sera impossible. Il a donc été décidé d'annuler le feu d'artifice et le bal qui devait suivre. Un concert assis aura lieu.

↳ Mme Claudine SUIRE fait un point sur les différents commerces :

- Le comptoir a changé de place, il est à présent sur la Place de la République
- Une sandwicherie a ouvert, Rue Emile Combes
- « Les doigts de fées de juju » se sont déplacées dans les locaux de la coiffeuse Style R'Coiff qui s'est elle-même installée dans le local en face (toujours Rue Emiles Combes).
- Une onglerie a ouvert, Rue Emile Combes
- Un magasin de vêtement d'enfants, va ouvrir Rue Emile Combes
- Ouverture d'un magasin de cycles, réparation et vente, Avenue Gambetta.
- Nouveaux propriétaires à « Maison de la Presse », Rue Charles de Gaulle, ils proposent le service « carte grise ».
- Un tatoueur devrait ouvrir, Rue de Verdun
- Sur le marché du samedi nouvel étal de plans de légumes puis chrysanthèmes. Dans les Halles arrivée d'un étal « broderie machine »,
- Arrivée d'un brasseur de bière, Avenue Gambetta. Il viendrait également au marché et dès qu'il aura sa labellisation, il viendra également au marché bio du jeudi.
- Sur le marché bio du jeudi soir, arrivée : d'un viticulteur bio (tous les 15 jours) ; vente de cookies bio « maison » sans allergènes (tous les 15 jours) ; produits laitiers chèvre en dépôt sur les autres stands.

↳ M. Etienne PERE indique que la piscine ouvrira pour les scolaires le 17/05 prochain et recevra au total 19 classes jusqu'à fin juin (15 de Pons, 2 de Pérignac, 1 de Coulonges, 1 de Bougneau et l'école de St Genis de Saintonge viendra passer des tests). L'ouverture au public se fera en juin les mercredis et les week-ends et ensuite tous les jours pendant l'été, avec toujours une « nocturne » le mercredi soir. Le protocole sanitaire devrait être le même que l'année dernière, cela avait bien fonctionné.

Concernant les problèmes de carrelage du petit bassin, une solution avec une technique innovante a été mise en place pour protéger les joints abimés.

Le L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures



Le Maire,
Jacky BOTTON

Affiché le : 06/05/2021.